

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1710

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 13, après les mots :

« à la souveraineté »

Insérer le mot :

« alimentaire et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent réintroduire l'objectif principal du titre 1^{er} qu'est la souveraineté alimentaire dans le cadre de la politique d'installation et de transmission.